

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE DE BELGODÈRE

Autorisée par arrêté préfectoral n°2014-114-0004 en date du 8 Août 2014

Séance du Mardi 11 avril 2017

Délibération n°2017-01

Objet : Vote du budget primitif de l'année 2017

Nombre de membres 11			L'an deux Mille dix-sept, le onze avril, à 14 heures 00, Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Belgodère sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.
Avec voix délibérative 8			
En exercice	Présents	Votants	
8	5	7	
Pour	Contre	Abstentions	
7	-	-	
Le quorum est atteint.			
Présents : Lionel MORTINI – Jean-Pierre BATTAGLINI - Louis BELGODERE DE BAGNAJA (voix consultative) - Bernard DELABOUDINIÈRE- Letizia GUIRONNET- Lydie MORTINI			
Absents représentés : Agnès JOLY-BATTAGLINI - Valérie PAZZONI			
Absents : François CANIONI – Isabelle POGGI (voix consultative) - Attilius CECCALDI (voix consultative)			
Convocation envoyée le : 03/04/2017		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture	

Conformément aux règlements et aux statuts le projet de budget accompagné d'un rapport explicatif a été déposé en mairie avant le 31 décembre 2016. Aucune remarque n'a été apportée au registre.

Le président présente le projet de budget primitif pour l'année 2017, à savoir :

- pour la section de fonctionnement, 9150 € qui s'équilibrent en dépenses et en recettes ;
- pour la section d'investissement, aucune dépense ni recette n'est prévue.

Ouï l'exposé du président et après en avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif de l'année 2017

Fait à Belgodère, le 11 avril 2017,
Extrait certifié conforme

Le Président
MORTINI Lionel